

DÉCRET N° 2021 – 250 DU 19 MAI 2021

portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale pour la vaccination et les soins de santé primaires.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2020-078 du 19 février 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2011-413 du 28 mai 2011 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale pour la vaccination et les soins de santé primaires tel que modifié ;
- sur** proposition du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 mai 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale pour la vaccination et les soins de santé primaires, les personnes dont les noms suivent :

- madame **Eléonore GANDJETO**, représentante du Ministère de la Santé ;
- monsieur **James ALLABI**, représentant de la Présidence de la République ;

- monsieur **Aristide Aboyi EDAH SOHOU**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- madame **Prisca Bètipèri KOUAGOU**, représentante du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ;
- madame **Léonie B. DOSSOU OLYMPIO**, représentante de l'Association nationale des Communes du Bénin ;
- madame **Sikira ADEOTHY KOUMAKPAI**, représentante de la Société béninoise de Pédiatrie ;
- monsieur **Joseph Francis BOKPE**, représentant du Comité de Gestion des Zones Sanitaires.

Article 2

Madame **Eléonore GANDJETO** est nommée présidente du Conseil d'administration.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (3) ans et court à compter de la date de leur installation.

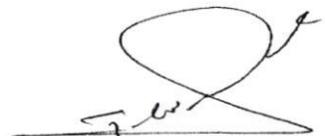
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

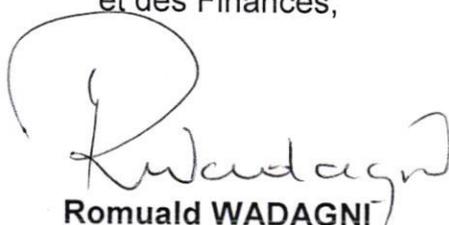
Fait à Cotonou, le 19 mai 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



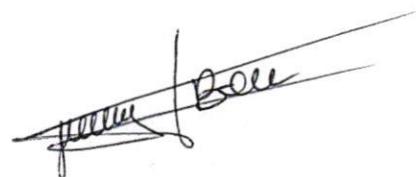
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de la Santé,



Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MEF : 2 ; HCJ : 2 ; MS : 2 ; AUTRES MINISTERES : 22 ; SGG : 4 ; Intéressés : 7 ; JORB : 1.